



Cofidis huissier compte bloqué

Par **naddu55**, le **08/02/2018 à 15:18**

Bonjour,
Mon mari a été prévenu qu'un huissier avait bloqué ses comptes afin de saisir environ 4300 euros. J'ai donc aussitôt contacté cet huissier qui se trouve à Dunkerque donc bien loin de chez moi. Ce dernier m'informe que mon mari et son ex concubine ont contracté un prêt à la consommation chez Cofidis en 1993 et qu'un jugement a été rendu en 1995 par le tribunal de Bar Le duc (Meuse). Or, mon mari n'a jamais fait de crédit chez eux et soupçon son ex d'avoir imité sa signature pour obtenir ce crédit.
Que pouvons-nous faire sachant qu'on n'est pas responsable de cette dette qui date quand même de plus de vingt ans?
Merci

Par **amajuris**, le **08/02/2018 à 20:49**

bonjour,
il appartient à votre mari de prouver que sa signature a été imitée, ce n'est pas le problème de l'organisme de crédit.
Une fois que c'est bizarre, c'est que si un tribunal a rendu un jugement condamnant votre mari à payer, ce jugement a dû lui être signifié sauf si votre mari avait déménagé sans faire de changement d'adresse.
Ce jugement est exécutoire jusqu'en juin 2018.
salutations

Par **naddu55**, le **08/02/2018 à 21:47**

merci pour votre réponse, mais mon mari n'a jamais rien reçu de la sorte et a demandé une copie du jugement à l'huissier. salutations

Par **Visiteur**, le **08/02/2018 à 22:00**

Bsr,
Vous voulez dire qu'en 1994 et 1995, il n'a reçu aucune relance et n'a pas été au courant qu'un jugement allait de se dérouler sur cette affaire ?

Par **naddu55**, le **08/02/2018 à 22:12**

bonsoir pragma,
non il n'a jamais rien reçu

Par **amajuris**, le **09/02/2018 à 09:51**

si votre mari a changé d'adresse et que son créancier n'en soit pas informé, il est logique qu'il n'ait reçu aucun courrier relatif à cette affaire.

Par **naddu55**, le **14/02/2018 à 19:29**

Bonsoir pragma et amatjuris
Mon mari a demandé à l'huissier une copie du jugement (ainsi qu'une copie du soit disant contrat). Or il a reçu de sa part seulement un titre exécutoire. Ce dernier paraît louche car le prénom de la greffière n'est pas bien orthographié (vérifié suite à des recherches sur internet) et où il est écrit "Le greffier, (2) Le président (2) " (2) suivent les signatures" il n'y a aucune signature